

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération  
n°2023.082

L'an deux mil vingt-trois, le cinq décembre à 18 heures et 30 minutes  
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)  
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la  
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de  
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

En exercice : 14  
Présents : 13  
Procurations : 0  
Votants : 13

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,  
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-  
Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte,  
TOUZERY Jean-Pierre, THOMAS Corinne

Absent avec procuration : /

Objet :

Mise à disposition des  
locaux municipaux (salle  
de réunion et salle du  
conseil de la mairie -  
salles de l'ancien  
logement des écoles)

Absente excusée : SENOTIER Sandrine

Absent non excusé : /

Secrétaire : TOUZERY Jean-Pierre

Vu

- Le code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'avis de la commission finances du 22 novembre 2023 ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, dans le cadre de la  
gestion du domaine communal, de pouvoir mettre à la disposition des  
différents utilisateurs qui en feraient la demande la salle de réunion de  
la mairie, la salle du conseil de la mairie et les salles de l'ancien logement  
de l'école élémentaire dans les conditions suivantes :

Salles de la Mairie :

Salle de Réunion : elle pourrait être mise à disposition des  
administrations et associations pour l'organisation de réunions ou  
permanences. Mise à disposition à titre gratuit.

Salle du conseil de la mairie : Possibilité de mise à disposition possible  
de la salle du conseil dans les mêmes conditions tarifs que la salle de  
réunion du Centre Socio-Culturel.

Ancien Logement de l'école élémentaire :

Les locaux sont constitués :

- Au rez-de-chaussée : le 1er bureau sert désormais de local de stockage pour les produits d'entretien. Il reste de disponible pour la mise à disposition : entrée et un bureau traversant pour accéder à l'escalier, ainsi qu'un sanitaire.
- A l'étage : 3 bureaux, 1 sanitaire, 1 tisanerie

Conditions de mise à disposition : mise à disposition possible pour les associations, uniquement à usage de bureau, sans accueil du public. Mise à disposition à titre gratuit.

Un bureau sera mis à disposition de La Compagnie Ici ou Maintenant.

Le ménage est à charge des occupants.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le principe de la mise à disposition de la salle de réunion et de la salle du conseil de la mairie et des salles de l'ancien logement de l'école élémentaire dans les conditions présentées ci-dessus ;

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 06 décembre 2023

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, TOUZERY Jean-Pierre

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la  
Transmission en Préfecture  
et de la publication en ligne  
le 06 décembre 2023



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Pierre Touzery, the Secretary.